

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le lundi 20 avril 2020.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 432e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h 46, à huis-clos et par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Pierre Corbeil, maire
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Le maire prononce tout d'abord un mot de bienvenue et précise qu'en application des mesures de distanciation sociale, chacun des membres du conseil participe à la présente séance de leur résidence. Il remercie également la population de respecter les règles mises en place par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation de la Covid-19.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2020-116**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 432e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue à huis-clos le lundi 6 avril 2020, à 19 h 46, et par visioconférence par mesure de distanciation sociale en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19, soit et est adopté avec l'ajout du sujet suivant à la rubrique **Questions diverses**:

- Restriction d'accès aux parcs et aux infrastructures sportives extérieures en raison de la lutte à la pandémie Covid-19.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2020-117**  
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 mars 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 431e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue à huis-clos le lundi 16 mars 2020, à 19 h 34, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-118**

Adoption du règlement  
2020-09.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2020-09, amendant le règlement 2014-09 relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-119**

Adoption du règlement  
2020-11.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le règlement 2020-11, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de certaines aires d'affectation situées dans le lotissement du Domaine des Deux-Lacs et en en créant deux nouvelles, et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 afin de modifier les limites des zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc, de créer les nouvelles zones 950-Hb, 951-Ha, 952-Ha et 953-Hb et d'établir les classes d'usages autorisées ainsi que les normes d'implantation qui y seront applicables, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2020-22.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lisyane Morin, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-22 amendant le règlement 2020-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2020, dans le but de modifier à son article 7 paragraphe a) le calendrier des versements restants des comptes de taxes.

Un projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-120**

Autorisation de signature  
d'une entente avec la Corporation  
du Mont-Vidéo inc.  
concernant la dédicace d'une  
piste

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de Ville, une entente à intervenir avec la Corporation du Mont-Vidéo inc. concernant la dédicace d'une piste en contrepartie d'une contribution financière de la Ville de 30 000 \$, payable en 5 versements annuels égaux de 6 000 \$ pour chacune des années 2020 à 2024.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE depuis le 13 mars dernier, le Gouvernement du Québec a décrété et renouvelé depuis, l'état d'urgence sanitaire afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QU'une série d'arrêtés ont été adoptés par la ministre de la Santé et des Services sociaux depuis le 14 mars dernier permettant de prendre certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QUE parmi ces mesures, a été ordonnée la fermeture temporaire de tous les commerces, entreprises et services non-essentiels;

ATTENDU QUE le conseil de ville, dans ce contexte, souhaite soutenir la population valdorienne en adoptant certaines mesures d'allègements fiscaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les mesures d'allègements fiscaux suivantes soient et sont adoptées afin de soutenir les contribuables du territoire de la Ville de Val-d'Or dans le contexte de la pandémie de la Covid-19:

- Report de deux mois pour chacune des échéances des versements restants des taxes pour l'année 2020, soit:

DATE D'ÉCHÉANCE ACTUELLE	DATE D'ÉCHÉANCE DIFFÉRÉE
1er mai 2020	1er juillet 2020
1er juillet 2020	1er septembre 2020
1er septembre 2020	1er novembre 2020

Le paiement des taxes demeure exigible et les contribuables qui sont en mesure d'effectuer les versements aux dates initialement prévues sont invités à le faire. Les ententes de versement de taxes en cours demeurent inchangées et les chèques postdatés seront encaissés aux dates déjà prévues; les contribuables qui ne peuvent rencontrer leurs obligations de versement doivent en informer le Service de la trésorerie en communiquant par téléphone au numéro 819-824-9613, poste 2233.

- Report au 1er juin 2020 des échéances de paiement des diverses facturations, incluant celles relatives aux droits de mutation ainsi que les constats d'infraction et les versements sur entente de paiement en matière pénale émis ou exigibles entre le 14 mars et le 4 mai, ou au 30e jour suivant la reprise des activités si celle-ci est ultérieure au 4 mai;
- Gratuité des stationnements au centre-ville depuis le 19 mars jusqu'au 4 mai ou jusqu'à la date de reprise des activités si celle-ci est ultérieure, et report à compter de cette date de l'échéance des vignettes déjà émises pour une durée additionnelle de 30 jours ;
- Annulation des frais administratifs de paiement par carte de crédit à la cour municipale effectués depuis le 19 mars jusqu'au 4 mai ou jusqu'à la date de reprise des activités si celle-ci est ultérieure;

**RÉSOLUTION 2020-121**

Mesures d'allègements fiscaux en raison de la pandémie Covid-19.

- Annulation des frais de retard pour le retour des livres et autres biens culturels prêtés ou loués par les bibliothèques municipales depuis le 14 mars jusqu'au 4 mai ou jusqu'à la date de reprise des activités si celle-ci est ultérieure.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-122**

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de février 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la liste des comptes payés (4 122 527,19 \$) et à payer (1 826 162,02 \$) pour le mois de février 2020, totalisant 5 948 689,21 \$ (certificat de crédits suffisants no 168), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-123**

Mandat à PG Solutions pour la programmation au système informatique de la modification du calendrier de versements restants des taxes municipales 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE PG Solutions soit et est mandatée pour effectuer la programmation au système informatique de la modification du calendrier des versements des taxes restants pour l'année 2020, soit:

DATE D'ÉCHÉANCE ACTUELLE	DATE D'ÉCHÉANCE DIFFÉRÉE
1er mai 2020	1er juillet 2020
1er juillet 2020	1er septembre 2020
1er septembre 2020	1er novembre 2020

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-124**

Embauche d'un ingénieur.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Phillip Sidorenko soit et est embauché au poste d'ingénieur municipal à compter du mardi 14 avril 2020, suivant le salaire prévu à la classe 5, échelon 4, de la classification salariale applicable aux employés cadres.

QUE M. Phillip Sidorenko soit soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois conformément à la politique sur les conditions de travail des employés cadres.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2020.

**Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2020.**

Conformément au règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice des ressources humaines fait rapport au conseil qu'il n'y a eu aucun mouvement de main-d'œuvre au cours du mois de mars 2020.

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la location d'une pelle hydraulique sur chenille, catégorie 1306, comprenant un maximum de 960 heures d'utilisation;

ATTENDU QUE les trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TAUX MENSUEL DE LOCATION (EXCLUANT LES TAXES)</b>	<b>TAUX HORAIRE (EXCLUANT LES TAXES) HEURES EXCÉDENTAIRES</b>
Location d'équipement Battlefield	4 254,60 \$	30,00 \$
Équipement SMS inc.	4 495,00 \$	28,09 \$
Société en commandite Strongco	5 650,00 \$	28,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Location d'équipement Battlefield, à un taux mensuel de 4 254,60 \$ et un taux horaire de 30,00 \$ pour les heures excédentaires;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2020-125**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la location d'une pelle hydraulique sur chenille et octroi du contrat à Location d'équipement Battlefield.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la location d'une pelle hydraulique sur chenille, catégorie 1306, comprenant un maximum de 960 heures d'utilisation soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Location d'équipement Battlefield, à un taux mensuel de 4 254,60 \$ excluant les taxes, et un taux horaire de 30,00 \$ pour chacune des heures d'utilisation excédentaires.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la réalisation de travaux d'épandage des boues de l'usine de traitement des eaux usées et l'ensemencement de 3 hectares de terrain au cours de l'année 2020;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

DESCRIPTION	MONTANT, EXCLUANT LES TAXES	
	LÉO HALLÉ	LANEXCO INC.
Épandage des boues	23 776,20 \$	9 675,00 \$
Ensemencement	918,00 \$	9 600,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>24 694,20 \$</b>	<b>19 275,00 \$</b>

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Lanexco inc., pour un montant total de 19 275,00 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2020-126**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'épandage des boues de l'usine de traitement des eaux usées et l'ensemencement de 3 hectares de terrain et octroi du contrat à Lanexco inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation, au cours de l'année 2020, de travaux d'épandage des boues de l'usine de traitement des eaux usées et l'ensemencement de 3 hectares de terrain, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Lanexco inc., pour un montant de 19 275,00 \$ excluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) pour la fourniture de 300 tonnes métriques d'abat-poussière à base de chlorure de calcium;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	PRIX, LA TONNE MÉTRIQUE	TOTAL, INCLUANT LES TAXES
Wolseley Canada inc.	449,00 \$	154 871,33 \$
Sel Warwick inc.	515,00 \$	177 636,38 \$
Solutions Triad inc.	795,00 \$	274 215,38 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Wolseley Canada inc. pour un montant de 449,00 \$ la tonne métrique, totalisant 154 871,33 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2020-127**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'abat-poussière et octroi du contrat à Wolseley Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de 300 tonnes métriques d'abat-poussière à base de chlorure de calcium soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Wolseley Canada inc., pour un montant de 449,00 \$ la tonne métrique, totalisant la somme de 154 871,33 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-128**

Demande au MERN de céder gratuitement à la Ville à des fins municipales un terrain situé sur la rue St-Joseph ainsi que l'emprise de cette rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le conseil de ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de céder gratuitement à la Ville, à des fins municipales, les lots ci-dessous mentionnés:

LOT	DESTINATION
Lot 2 299 970 du cadastre du Québec	Parc et espace vert
Partie du lot 2 298 177 du cadastre du Québec	Voie publique de circulation existante
Lot 5 785 379 du cadastre du Québec	Voie publique de circulation existante

QUE Me Annie Lafond, greffière, ou sa représentante légale, soit et est autorisée à signer et à présenter cette demande pour et au nom de la Ville.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* doit se dérouler cette année du 19 au 25 avril, sous le thème *Dites-le comme vous voulez, mais dites-le;*

ATTENDU QU'il est essentiel que les citoyennes et citoyens soient sensibilisés à cette importante cause et qu'ils partagent de façon formelle avec leurs proches leur volonté de faire don de leurs organes et tissus;

ATTENDU QUE seuls 40 % des Québécois ont exprimé leur consentement dans l'un des deux registres officiels;

ATTENDU QUE la *Semaine du don d'organes et de tissus* constitue pour Transplant Québec le principal instrument de promotion et qu'elle est l'occasion d'intensifier les efforts de communication afin de rendre l'information accessible à un maximum de citoyennes et de citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à l'atteinte des objectifs de sensibilisation de Transplant Québec;

**RÉSOLUTION 2020-129**

Proclamation de la semaine du 19 au 25 avril 2020 *Semaine du don d'organes et de tissus* sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or proclame la semaine du 18 au 25 avril 2020 *Semaine du don d'organes et de tissus* sur son territoire et invite ses citoyennes et citoyens à confirmer leur consentement dans l'un des deux registres officiels et à exprimer formellement à leurs proches leur volonté de faire don de leurs organes et tissus.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE la Ville entend soutenir les mesures de distanciation sociale imposées par le Gouvernement du Québec dans le cadre de la lutte à la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE les lieux propices aux rassemblements intérieurs qui sont sous son autorité sont fermés;

ATTENDU QU'il y a lieu de restreindre l'accès aux lieux de rassemblement extérieurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le conseil de ville restreint l'accès aux parcs et infrastructures sportives extérieures sur son territoire et interdit dès maintenant l'utilisation par toute personne des aires de jeu, des modules, des balançoires, des terrains sportifs dédiés à la pratique de sports d'équipe, des patinoires, des parcs de planche à roulettes, du mobilier urbain et du parc à chiens.

QUE les espaces verts ainsi que les sentiers pédestres et cyclables demeurent accessibles dans la mesure où les utilisateurs appliquent rigoureusement les mesures de distanciation sociale prises par le gouvernement du Québec.

QUE le conseil de ville autorise la mise en place de tout affichage afin de signaler ces mesures et en assurer le respect.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-130**

Restriction d'accès aux parcs et aux infrastructures sportives extérieures en raison de la lutte à la pandémie Covid-19.

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

-----

**Correspondance.**

Lettre du ministère des Transports en réponse à la demande de la Ville formulée en vertu de la résolution 2018-379 d'améliorer la sécurité à l'intersection de la route 397 et du Bourg-de-l'Esquer et sur la partie de la route 397 située entre cette intersection et la rue de la Berge.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

-----

**Période de questions réservée au public.**

La présente séance étant exceptionnellement tenue à huis-clos, aucune question n'est adressée au conseil.

-----

**RÉSOLUTION 2020-131**  
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,  
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,  
QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 20 h 13.

\_\_\_\_\_  
**PIERRE CORBEIL, maire**

\_\_\_\_\_  
**ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**